

Thème : remontée des effectifs de mi-novembre, impact des petits effectifs sur les apprentissages

Le conseil des maîtres s'est réuni afin d'analyser l'impact des effectifs réduits sur les apprentissages et le climat scolaire. Cette réflexion s'inscrit dans notre volonté collective d'assurer les meilleures conditions possibles de réussite pour tous les élèves.

Au regard des observations de terrain, des résultats des évaluations, des pratiques pédagogiques mises en œuvre et des besoins spécifiques de nos classes, il apparaît que la diminution du nombre d'élèves par classe constitue un levier important d'amélioration. Elle permet une prise en charge plus fine des besoins individuels, une différenciation pédagogique plus efficace, un accompagnement renforcé des élèves en difficulté, ainsi qu'un climat de classe plus serein et propice au travail.

L'objectif de ce compte-rendu est de mettre en évidence, de manière argumentée et illustrée par nos pratiques quotidiennes, les bénéfices concrets observés dans de nombreux domaines : apprentissages fondamentaux, gestion de classe, inclusion, relation aux familles, et bien-être des élèves. Il vise à apporter des éléments précis et objectivés montrant que des effectifs réduits constituent un facteur favorable à la réussite scolaire et à l'équité pour l'ensemble de nos élèves.

État des lieux des avantages pédagogiques et éducatifs d'un effectif réduit :

1. Avantages pédagogiques

- **Individualisation des parcours** : possibilité d'adapter les activités et les contenus au niveau et au rythme de chaque élève. A l'heure de l'inclusion, nous accueillons, outre un dispositif ULIS, 5 élèves de l'IME sur des temps ponctuels mais réguliers (de 1 fois à 4 fois par semaine).
- **Suivi régulier des acquisitions** : détection rapide des difficultés et mise en place de remédiations ciblées, rédaction des PPRE dès la fin septembre après une observation plus efficace des élèves à besoins.
- **Participation et engagement des élèves** : un effectif réduit favorise l'expression orale et la prise d'initiative et permet de voir très rapidement les élèves sur la réserve et de réajuster immédiatement avec des adaptations.
- **Différenciation pédagogique et postures enseignantes variées facilitées** : ajustement des activités selon les besoins et les compétences de chacun. Chaque enseignant dispose de plus de temps avec chacun des élèves de sa classe pour s'adapter au plus près des besoins (difficulté scolaire, problème d'accès à la langue française, handicap,

gestion du comportement...). Les temps d'étayage, de lâcher-prise, de tuteur, d'animateurs, en bref, toutes les postures enseignantes bénéfiques aux apprentissages sont facilitées avec des effectifs plus bas.

- **Résultats aux évaluations nationales** : de 61% à 81% d'élèves satisfaisants en résolution de problème en CM1 entre N-1 et N. de 61% à 77% en compréhension de lecture (texte lu seul) en CE2. De 81% à 91% en compréhension de phrases lues seul en CE1. De 55% à 78% en écriture de nombres entiers en mathématiques en CM2.
- **Gestion des espaces** : les aménagements de classes (coins, regroupements, îlots) sont facilités pour varier les modalités d'apprentissage pour une meilleure prise en charge des élèves et de leurs besoins.

2. Avantages pour le climat scolaire

- **Cohésion de groupe renforcée** : relations plus proches entre élèves et entre élèves et enseignant, favorisant la confiance et le respect mutuel.
- **Gestion de classe optimisée** : moins de tensions et de perturbations, ce qui améliore la qualité des apprentissages.
- **Responsabilisation accrue des élèves** : chacun est acteur de la vie de la classe et des projets collectifs. Le nombre de fiches de réflexion liées à des attitudes non-conformes aux règles de vie de l'école ont fortement baissé.
- **Faits établissements** : aucun fait établissement depuis deux ans alors qu'il y en avait eu 20 en 2023/2024.
- **Disponibilité accrue de chacun** : Les enseignants sont plus disponibles et les classes peuvent accueillir un élève ayant besoin de s'extraire de son groupe classe dans de bonnes conditions. Nous pouvons enfin en équipe, travailler pour améliorer et nous questionner sur la pédagogie, la gestion des comportements difficile ne prenant désormais que très peu de place dans nos temps de conseils de maitres.
- **Gestion des espaces** : des espaces aérés et fluides limitent les conflits dans les couloirs. Les coins aménagés dans les classes permettent aux élèves de s'isoler plus facilement en cas de besoin.

3. Avantages pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers et porteurs de handicaps

- **Identification précoce des difficultés** : repérage plus rapide des élèves nécessitant un accompagnement spécifique.
- **Mise en place d'adaptations et de dispositifs individualisés** : soutien personnalisé, ateliers pédagogiques ou aide spécialisée : détection et prise en charge précoce.
- **Inclusion effective** : meilleure adaptation de l'école à l'ensemble des élèves en général et plus spécifiquement aux élèves à besoins éducatifs particuliers dans le

groupe classe. Ce qui permet une participation accrue et de meilleure qualité aux apprentissages.

- **Profils élèves allophones, efiv, :** Nous disposons de plus de temps pour échanger, faire du lien, aider les familles à avoir un suivi de leurs enfants.
- **Liaison avec les partenaires de l'école (parents, professionnels de santé, sessad, ime...)** : plus de disponibilité psychique et physique pour répondre aux sollicitations, faire le lien avec les familles. Cette disponibilité de l'enseignant au bénéfice des élèves, des familles et des partenaires limite le décrochage et favorise l'engagement de tous.

4. Avantages sur les temps collectifs (récréation, cantine, périscolaire)

- **Encadrement facilité** : moins d'élèves à surveiller, ce qui permet une meilleure sécurité et une plus grande disponibilité des adultes.
- **Relations entre les différents professionnels facilitées** : Le dialogue entre les enseignants et les animateurs est favorisé et les incidents sont réglés dans l'instant sans avoir besoin d'être différés par manque de temps ou par leur trop grand nombre.
- **Relations sociales apaisées** : moins de conflits et de tensions, favorisant des interactions positives entre élèves. Les élèves reviennent des temps collectifs plus sereins et donc plus rapidement disponibles pour les apprentissages.
- **Participation et engagement** : chaque enfant peut être impliqué dans les jeux, activités ou projets collectifs.
- **Inclusion renforcée** : les élèves à besoins particuliers ou porteurs de handicaps peuvent pleinement participer et être intégrés dans les activités collectives grâce à un taux d'encadrement favorable.

6. Santé et sécurité au travail

- **Bien-être des enseignants** : 0 fiches SST cette année (38 en octobre 2023), cela permet d'être plus disponible psychiquement et physiquement pour accomplir notre mission d'enseignement et d'accompagnement des familles sereinement.
- **Sécurité** : il y a deux ans nous avions fait 20 faits établissements, depuis, il n'y en a eu qu'un.

Au regard de l'ensemble des constats et analyses présentés, il apparaît clairement que le maintien d'effectifs réduits constitue un facteur déterminant pour assurer la réussite des élèves, répondre à la diversité de leurs besoins et garantir un climat scolaire serein et

propice aux apprentissages. Les actions mises en œuvre par l'équipe pédagogique, les progrès observés et la qualité du suivi individualisé rendu possible par la structure actuelle démontrent que cette organisation est pleinement en cohérence avec les missions fondamentales de l'école : transmettre les savoirs, réduire les inégalités, favoriser l'inclusion et accompagner chaque élève au plus près de ses besoins.

Dans ce contexte, une fermeture de classe serait non seulement contraire aux objectifs pédagogiques poursuivis, mais également fortement préjudiciable au fonctionnement de l'école et aux apprentissages des élèves. Elle limiterait la capacité de l'équipe à mettre en œuvre une différenciation efficace, complexifierait la gestion de classe, fragiliserait le suivi individualisé et réduirait la qualité des conditions d'enseignement. Pour toutes ces raisons, l'équipe éducative estime qu'une telle décision irait à l'encontre des missions qui nous sont confiées et compromettrait les progrès accomplis par les élèves.

Conseil des maîtres du 17 novembre 2025

